

FICHE DE POSTE

INTITULE DU POSTE :	ARCHITECTE-URBANISTE
DIRECTION :	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA PROMOTION IMMOBILIÈRE

RELATIONS HIÉRARCHIQUES ET FONCTIONNELLES

N + 1 (Supérieur hiérarchique) :	Directeur du Développement et de la Promotion Immobilière
N – 1(Collaborateurs directs) :	Assistants
Relations fonctionnelles internes :	Directeur des Opérations, autres Directeurs, Responsables, Chargé de Promotion Immobilière, Chargé de Projets, Chefs de service.
Relations fonctionnelles externes :	Prestataires (MOE), BET, BCT, Entreprises travaux, Particuliers, Promoteur, constructeur.

RAISON D'ÊTRE DU POSTE

Sous la responsabilité du Directeur du Développement et de la Promotion Immobilière, l'Architecte-Urbaniste participe à la conception, au développement et au suivi des projets de la société, qu'il s'agisse des opérations sous maîtrise d'ouvrage déléguée ou en promotion immobilière. Il veille à la qualité architecturale des projets, à leur faisabilité technique, réglementaire et économique, ainsi qu'à leur cohérence avec les objectifs commerciaux et financiers de la société.

PRINCIPALES ACTIVITÉS

1. Études de faisabilité et conception

- Réaliser ou coordonner les études de faisabilité architecturale.
- Élaborer les esquisses et scénarios d'aménagement.
- Optimiser les surfaces, la fonctionnalité et la rentabilité des projets.
- Piloter et coordonner les bureaux d'études techniques.
- Suivre les demandes de permis de construire ou autorisations équivalentes auprès des Maîtres d'œuvre mandatés par la société.

2. Montage des opérations

- Préparer les dossiers de présentation des projets.
- Contribuer à l'élaboration des budgets prévisionnels.

3. Suivi technique des projets

- Contrôler le respect du concept architectural durant les phases d'exécution.
- Examiner les plans d'exécution et les modifications proposées.
- Participer aux réunions de chantier lorsque nécessaire.
- Veiller au respect des exigences de qualité, coûts et délais (en phases études et exécution).

4. Veille et innovation

- Assurer une veille réglementaire, technique et architecturale.
- Proposer des solutions innovantes en matière de construction durable, performance énergétique et qualité d'usage.

FORMATION TYPE REQUISE ET EXPÉRIENCE

- **Formation**
 - Diplôme d'Architecte (Bac+5 ou équivalent) complété par une formation en urbanisme
- **Expérience**
 - 5 à 10 ans d'expérience minimum en agence d'architecture, bureau d'études pluridisciplinaire (architecture, urbanisme opérationnel) ou en promotion immobilière.
 - Expérience en conception et développement de projets urbains et ou immobiliers (résidentiels, tertiaires, commerciaux, et/ou hôteliers, logistiques).

MOYENS ET DOCUMENTS DE TRAVAIL

Ordinateurs, accessoires informatiques, mobilier et matériel de bureau, manuel de procédures, moyens de communication (téléphone, Internet).

COMPÉTENCES

Savoirs	- Connaissance des métiers de l'architecture, de l'urbanisme et de la conception ; - Lecture et analyse de plans techniques - Maîtrise des réglementations d'urbanisme et de construction. - Connaissance des processus de promotion immobilière. - Maîtrise des logiciels de conception (AutoCAD, Revit, ArchiCAD, SketchUp ou équivalents). - Connaissance du droit foncier et immobilier.
Savoirs - faire	- Maîtrise des outils MS Office notamment WORD, Excel, Power Point, et des outils de messagerie - Communication écrite et orale - Maîtrise des outils de veille ; - Capacité d'analyse et de synthèse - Sens des priorités
Savoirs - être	- Capacité d'analyse et de synthèse. - Sens de l'organisation et de la planification. - Esprit d'équipe et aptitude à la coordination. - Rigueur et souci du détail. - Créativité et orientation résultats. - Qualités relationnelles et de négociation.